

2018/11/0
SGS

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	21

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 juillet 2018

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, , LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : CRUCIANI Christelle (pouvoir à TERUEL Joëlle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), GAROBY Sinucellu (pouvoir à GIGON Patrick).

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, TOTH Pascale.

Délibération N° 114-11-07-18

Objet : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

Après étude de la commission des finances et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (ci-après « la Caisse d'Epargne »),

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins de trésorerie, la commune de BIGUGLIA décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 500 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

2018/2019
565

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de BIGUGLIA décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 500 000 Euros
- Durée : 364 Jours.
- Taux d'intérêt applicable : EONIA + Marge de 1.40%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle civile*, à terme échu.
- Frais de dossier : 1 500 Euros.
- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

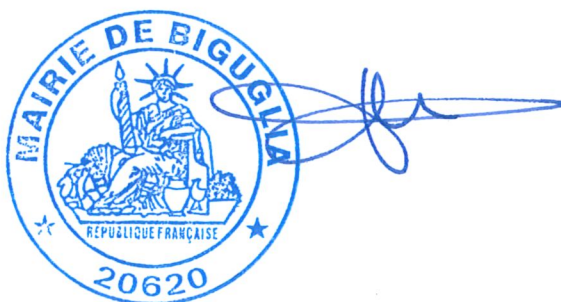
Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



2018/212
565**COMMUNE DE BIGUGLIA****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 JUILLET 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	21

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 juillet 2018

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, , LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : CRUCIANI Christelle (pouvoir à TERUEL Joëlle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), GAROBY Sinucellu (pouvoir à GIGON Patrick).

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, TOTH Pascale.

Délibération N° 115-11-07-18

Objet : Recherche de financement pour le marché couvert.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès des services de la collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale et des services de l'État dans le cadre de la DETR 2018, une aide ayant pour but la revalorisation du marché couvert.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Montant de l'opération HT : 500 000 €

Participation CDC 50% : 250 000 €

Participation ÉTAT 30% : 150 000 €

Participation de la commune 20% : 100 000 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

2018/2013
563

- **De donner** son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de l'État selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT : 500 000 €

Participation CDC 50% : 250 000 €

Participation ÉTAT 30% : 150 000 €

Participation de la commune 20% : 100 000 €

- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 JUILLET 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	21

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 juillet 2018

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, , LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : CRUCIANI Christelle (pouvoir à TERUEL Joëlle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), GAROBY Sinucellu (pouvoir à GIGON Patrick).

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, TOTH Pascale.

Délibération N° 116-11-07-18

Objet : Forum des créateurs 2018.

Après étude de la commission de la Culture et après avoir entendu son rapport, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer une caution pour l'occupation des emplacements des exposants sur le marché couvert dans le cadre de l'organisation du forum des créateurs qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2018.

En effet, il s'agit d'une proposition afin de demander à chaque exposant un chèque de caution de 100 €, qui sera rendu si les deux jours de présence ont été effectués.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour demander à chaque exposant un chèque de caution d'un montant de 100 € qui sera encaissé si les deux jours de présence n'ont pas été effectués ;

Vote à l'unanimité.

2018/07/11
SGS

2018/215
S65

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



2018/216
SGS

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	21

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 juillet 2018

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, , LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : CRUCIANI Christelle (pouvoir à TERUEL Joëlle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François), GAROBY Sinucellu (pouvoir à GIGON Patrick).

Absents : NANNINI Marie Hélène, AGOSTINI Antoine, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, TOTH Pascale.

Délibération N° 117-11-07-18

Objet : Tarifs ateliers de l'espace culturel « Charles ROCCHI ».

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les tarifs des ateliers de l'espace culturel pour la saison sportive et culturelle 2018/2019 et propose de fixer les prix suivants la liste jointe.

Le Maire dépose sur le bureau le dossier des nouveaux tarifs et des nouvelles demandes.

Il précise que le seul changement concerne la musique assistée par ordinateur (MAO) car cette activité sera mise en place à la rentrée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **De fixer** les nouveaux tarifs des adhérents comme suit :

28/12/17
565

TARIFS ADHERENTS 2018/2019

ATELIERS	COURS	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
CHORALE ADULTES	4,50 €	15,00€	45,00€	150,00€
ZUMBA	5,00 €	35,00 €	105,00 €	350,00 €
DESSIN	6,00 €	22,00 €	66,00 €	220,00 €
NEW STYLE DANSE	8,00 €	35,00 €	105,00 €	350,00 €
ENSEMBLE VOCAL ENFANT	8,00 €	25,00 €	75,00 €	250,00 €
POLYPHONIE	8,00 €	25,00 €	75,00 €	250,00 €
BASSE	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
GITARE	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
CAFE THEATRE	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
GITARE ELECTRIQUE	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
BATTERIE	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
CHANT LYRIQUE	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
PIANO	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €
VIOLON	11,50 €	45,00 €	135,00 €	450,00 €

TARIFS ADHERENTS 2018/2019 AVEC REDUCTION DE 10% FAMILLE OU 2 ATELIERS

ATELIERS	COURS	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
CHORALE ADULTES	4,50 €	13,50€	40,50€	135,00€
ZUMBA	5,00 €	31,50 €	94,50 €	315,00 €
DESSIN	6,00 €	19,80 €	59,50 €	198,00 €
NEW STYLE DANSE	8,00 €	31,50 €	94,50 €	315,00 €
ENSEMBLE VOCAL ENFANT	8,00 €	22,50 €	67,50 €	225,00 €
POLYPHONIE	8,00 €	22,50 €	67,50 €	225,00 €
BASSE	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
GITARE	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
CAFE THEATRE	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
GITARE ELECTRIQUE	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
BATTERIE	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
CHANT LYRIQUE	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
PIANO	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €
VIOLON	11,50 €	40,50 €	121,50 €	405,00 €

- Dit que ces tarifs seront affichés à la Cafétéria de l'espace culturel « Charles Rocchi » et transmis à la Trésorerie de BORGO CAMPILE par le régisseur ;

2018/218
565

- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,




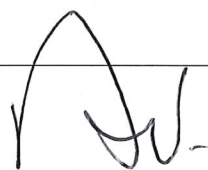
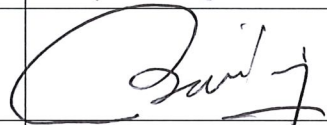
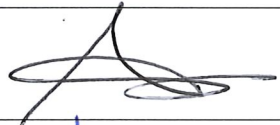
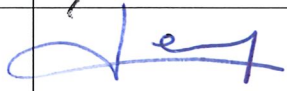
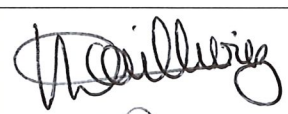
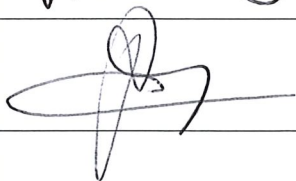
2018/119
SES

LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 11 JUILLET 2018


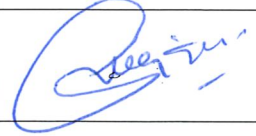



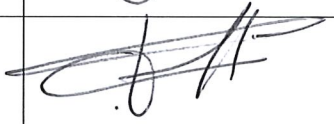
114-11-07-18	Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	2018/110 2018/111
115-11-07-18	Recherche de financement pour le marché couvert	2018/112 2018/113
116-11-07-18	Forum des créateurs 2018	2018/114 2018/115
117-11-07-18	Tarifs ateliers de l'espace culturel "Charles ROCCHI"	2018/116 2018/117 2018/118

2018/2020
S65

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE		X		
PERETTI ANGE PAUL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE		X		
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE	X			
GIUDICELLI VALERIE	X			
GIGON PATRICK	X			
ALBERTINI ANTOINETTE		X		

2018/2021
SGS

RONCHI FABRICE	X			
CRUCIANI CHRISTELLE			TERUEL JOELLE	
CAPPELLARO JEROME		X		
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC		X		
GHIPIONI MARIE THERESE	X			
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI		X		
MORICE NATHALIE	X			
MANFREDI MICHEL	X			
TERUEL JOELLE	X			
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE			LEONELLI FRANCOIS	
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU			GIGON PATRICK	
TOTH PASCALE		X		
ANDREOLI MARIE-ANGE	X			